

## POURTANT, DES SOLUTIONS IL Y EN A...

La loi de réquisition qui oblige les propriétaires des logements vides à les louer moyennant loyer fixé par le préfet, permet de créer du logement social à très bas loyer, de l'hébergement d'urgence, et d'attribuer un logement à toute personne en situation d'expulsion ou très mal-logée. M. Beron Perez le sait bien puisqu'il écrivait dans le journal « Les Allobroges de Grenoble » en décembre 2019 « *Pas d'expulsion dans le parc public. Il faut également réquisitionner les bâtiments vides pour accroître la capacité d'hébergement pérenne* ». Aujourd'hui, il a manifestement complètement oublié ses propos de 2019 et ne fait rien pour mettre en œuvre ou exiger l'application de la loi de réquisition auprès du préfet que ce soit sur la commune de Grenoble ou sur les autres communes de la Métro.

## LA LUTTE CONTINUE

Les éluEs doivent comprendre que les occupantEs ne partiront pas du 7, pl. Laurent Bonnevey sans solution de relogement adaptée, car entre un bâtiment pas chauffé, sans électricité, sans eau et... la rue, le choix est vite fait !

En pleine crise sanitaire et alors que le gouvernement exhorte à la responsabilité, quel est le message envoyé par ces coupures aux grenobloisEs en terme de santé publique ?

Mme Martin, en tant que présidente d'Actis, propriétaire des lieux, doit arrêter cette politique de la terre brûlée et du mensonge.

Nous lui avons envoyé un courrier recommandé le 13 janvier, puis un mail, puis un appel téléphonique, puis un carton d'invitation : nous réitérons aujourd'hui une dernière fois notre volonté de la rencontrer et trouver enfin une véritable solution à cette situation.

Grenoble, le 10 février 2021.

Les 54 occupantEs  
du 7 place Laurent Bonnevey  
et le DAL 38

PJ.

- liste des 52 occupantEs du 7 place Bonnevey remise à la Ville de Grenoble le vend. 18/12/20 et remise au propre
- mail de GEG du 15/01/21 confirmant l'intervention d'ACTIS empêchant l'ouverture du compteur